



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 8 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 21

Étaient présents (17) : CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (4) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; DE CUYPER Micheline à LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique à FOUR Franck ; RAIGNE Philippe à JEANDILLOU Corinne

Absents excusés (4) : BOURLIATAUD Isabelle ; DE CUYPER Micheline ; LAUBARY Dominique ; RAIGNE Philippe ;

Absents (4) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ;

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

**Délibération n° 2023-67 : Emprunt pour les travaux de remplacement des conduites d'eau potable relarguant du plomb**

M. Le Président rappelle que le budget eau potable de la Communauté de Communes a été voté à l'unanimité le 3 avril 2023 par délibération n° 2023-31 et que les opérations d'investissement comprenaient un financement par l'emprunt de 200 000 €.

M. Le Président a sollicité plusieurs organismes bancaires dont les principales caractéristiques des offres sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20230918-2023-67-DE  
Date de réception préfecture : 19/09/2023

Travaux renouvellement conduites eau potable La Croisille sur Brianç

Organisme	Banque des Territoires (aqua-prêt)	Banque des Territoires (offre taux fixe ressource BEI)	Crédit agricole	Crédit agricole (version CAPE)	Crédit mutuel	Caisse d'Epargne taux fixe	Caisse d'Epargne taux indexé livret A
Montant	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Durée	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans
Frais de dossier			aucun	aucun	200 €	commission engagement = 0,1% montant emprunté soit 200€	commission engagement = 0,1% montant emprunté soit 200€
Taux d'intérêt	livret A + 0,4%	ressource BEI?	pré-fixé (j-2 ouvert), révisé trimestriellement + 1,75%	pré-fixé (j-2 ouvert), révisé trimestriellement + 2,05%	pré-fixés base 365 jours 4,35%	30/360	exact/360 livret A + 0,70% (ou 0,8% si 30 ans)
index retenu	livret A	taux fixe	Euribor 3 mois jour flooré à 0	Euribor 3 mois jour flooré à 0	taux fixe	taux fixe	livret A
Base de calcul du taux final	au 04/09/2023 3+0,4 = 3,4 %	3,95 % en sept 2023	au 01/09/2023 : 3,77+1,77 = 5,52%	au 01/09/2023 : 3,77+2,05 = 5,82%	4,35%	au 18/09/2023 4,64% (4,66 si passage à 30 ans)	au 18/09/2023 3+0,70 = 3,70% (ou 3,80 sur 30 ans)
plafonnement taux d'intérêts	nc	nc	nc	taux initial (index+marge)+2% soit 7,82% au 01/09/2023	nc		
périodicité des échéances	au choix ?	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle
échéance	amortissement constant	constante	constante	constante	constante	amortissement constant	amortissement constant
charge de remboursement indicative	14 800 € la 1ère année, soit 3 700 € en moy/trimestre, (puis décroissant = 14 528 € la 2nde année jusque 8 272 € à 25 ans)	3 137,61 €	3 699,55 €	3 808,20 € 4 569,15 € max	3 290,68 €	17 144,40 € la 1ère année, soit environ 4 286,10 € en moy/trim, puis décroissant	15 390,13 € la 1ère année, soit environ 3 847,43 € en moy/trim, puis décroissant
montant total des intérêts	88 400 € (échéances annuelles)	113 760,50 €	169 955,00 €	180 820,00 €	129 068,26 €	117 160 € (140 965 € sur 30 ans)	94 777,97 € (116 616,55 € sur 30 ans)
déblocage des fonds			minimum 10% du capital emprunté	minimum 10% du capital emprunté			
date de mobilisation finale			31/12/2023	31/12/2023	en totalité dans les 5 mois suivant la signature du contrat	4 mois	12 mois
conditions mise en place	avant 31 décembre 2027	Les taux sont mensuels et le contrat doit être signé dans le mois du taux	Réservation avant le 30/09/2023 et sous réserve de l'accord du comité des crédits	Réservation avant le 30/09/2023 et sous réserve de l'accord du comité des crédits		Réservation avant le 25/09/2023 et sous réserve de l'accord du comité des crédits	Réservation avant le 25/09/2023 et sous réserve de l'accord du comité des crédits
divers	respecter charte qualité ASTEE, PPI et diag de moins de 5 ans	période de préfinancement de 3 mois (qui peut aller jusqu'à 12 mois le cas échéant). Pour 3 mois, 1 884,08 €	Changement d'index ou remboursement par anticipation total ou partiel (10 % du montant initial minimum) possible sans pénalité à chaque échéance trimestrielle	Changement d'index ou remboursement par anticipation total ou partiel (10 % du montant initial minimum) possible sans pénalité à chaque échéance trimestrielle	remboursement anticipé : 5% du capital remboursé	déblocage à tout moment en tout ou partie sous 4 mois remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant préavis et versement indemnité actuarielle	- déblocage à tout moment en tout ou partie sous 12 mois - remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant préavis et versement indemnité 5% CRD - passage à taux fixe à chaque anniversaire début amortissement

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **DE RETENIR** la proposition Aqua-prêt de la Banque des Territoires exposée ci-dessous :

Montant du contrat de Prêt : 200 000 €

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Objet du contrat de prêt : financement du remplacement des conduites d'eau potable relarguant du plomb sur la commune de la Croisille sur Briance

Versement des fonds : en une fois dans le mois qui suit la signature du prêt

Taux d'intérêt : taux du livret A plus marge de 0,4 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : amortissement constant

- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 18 septembre 2023***



**Le Président  
Yves LE GOUFFE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20230918-2023-67-DE  
Date de réception préfecture : 19/09/2023